

PROCEDURE MULTICASES

Réservée aux IT à caractère d'urgence et travaux impératifs non programmés cf.
Règlement de Voirie

Émetteur du Projet :

Nature des travaux :

Référence projet :

Localisation :

Mise à l'instruction le :

EXPLOITANTS RESEAUX SOUS SOL

ENEDIS
DRPARIS
13 rue des Batignolles
75017 PARIS
ureparis-pex@enedis-grdf.fr

RTE - SUD OUEST
Groupe d'Exploitation Transport Sud-Ouest - rte-cm-ntr-gmr-so-srt@rte-france.com
7 av. Eugène Freyssinet
78286 GUYANCOURT CEDEX
rte-cm-ntr-gmr-so-srt@rte-France.com

RTE - NORD OUEST
Groupe d'Exploitation Transport Nord-Ouest - rte-cm-ntr-gmr-no-srt@rte-france.com
18 rue Francis de Préssensé
92800 PUTEAUX
rte-cm-ntr-gmr-no-srt@rte-France.com

RTE GMR EST

Groupe d'Exploitation Transport Est - rte-cm-ntr-gmr-est-appuis@rte-france.com

66 av. Anatole France

94401 VITRY s/SEINE CEDEX

rte-cm-ntr-gmr-est-srt@rte-france.com

GRDF

Cellule travaux tiers

16/20 rue Petrelle

75017 PARIS

grdf-dirreseauxidf-trvxtiersparis@grdf.fr

GRT GAZ

2 rue Pierre Timbaud

92238 GENNEVILLIERS CEDEX

CPCU

185 rue de Bercy

75012 PARIS

cpcu@delegation.sogedata.fr

FRAICHEUR DE PARIS

3-5 Bis Bd Diderot

75012 PARIS

dict@fraicheurdeparis.fr

EAU DE PARIS

Direction de la Distribution

19 rue Neuve Tolbiac

CS61373

75214 PARIS CEDEX 13

Reponse.Cessionnaire.DD@eaudeparis.fr

RATP INFRASTRUCTURE

54 rue Roger Salengro

94724 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

ipe@ratp.fr

RATP CABLE

45 rue de Toul

75012 PARIS

CIELIS

7, Rue Antoine Bourdelle

75015 PARIS 15

drdict@cielis.fr

ORANGE

186 quai de Jemmapes

75010 PARIS

dict.urrparis@orange.com

FREE
Free Infrastructure
8 rue de la Ville l'Évêque
75008 PARIS
DICT@CORP.FREE.FR

BOUYGUES TELECOM
51 avenue de l'Europe - Batiment 2
78944 VELIZY CEDEX
gub.dict@axionesi.net

COLT
23/27 rue Pierre Valette
92240 MALAKOFF
frdict@colt.net

SFR/NUMERICABLE
10-12 rue Jean Philippe Rameau
93200 SAINT DENIS
it-sfr@ncnumericable.com

SIPARTECH
7 rue AUBER
75009 paris

ZAYO France
19-21 Boulevard Poissonniere
75002 PARIS
dictzayo@axians.com

TELCITE/NAXO
1 avenue Montaigne
93167 NOISY le Grand CEDEX

TRAPIL
Technoparc1 - 1 r. Charles-Édouard Jeanneret
78300 POISSY
scolin-collet@trapil.com

DVD - Inspection Générale des Carrières
86 rue Régnault Bat B
74013 PARIS
DVD-IGC-DET@paris.fr

DPE Section de l'assainissement de Paris
27 rue du Commandeur
75015 PARIS
mail :
SAP EST : Dpe-stea-sapest-dict@paris.fr
SAP OUEST : Dpe-stea-sapouest-dict@paris.fr
SAP SUD : Dpe-stea-sapsud-dict@paris.fr

EXPLOITANTS SURFACE

JC DECAUX

19 Quai du Moulin de Cage

92230 GENNEVILLIERS

jcdecaux-paris@dictservices.fr

VELIB' SMOVENGO

Technopole Izarbel - 2 allée Théodore Monod

64210 BIDART

smovenko@dictservices.fr

PREFECTURE DE POLICE

Direction des Transports et de la Protection du Public

Sous-Direction des Déplacements et de l'Espace Public

BRGEP (Bureau de la Règlementation et de la Gestion de l'Espace Public).

pp-dtpp-sddep-brgep-poletechnique@interieur.gouv.fr

SNCF

SNCF INFRALOG Paris

Atlantique

Accueil DT-DICT EALEPRG

14 bis terrasse Bellini

92807 Puteaux

accueil-dt-dict-idf@sncf.fr

DPE Service Technique de la Propreté de Paris
103 Avenue de France
75013 PARIS
dpe-stpp-missionproprete@paris.fr

DEVE Service de l'arbre
103 Avenue de France
75013 PARIS
deveprojets@paris.fr

DEVE Service Exploitation des Jardins
103 Avenue de France
75013 PARIS
deveprojets@paris.fr

DVD Section du Stationnement Concédé
86 rue Régnault Bat B
75013 PARIS
DVD-SSC-IT@paris.fr

DVD Section du Stationnement sur Voie Publique
86 rue Régnault Bat B
75013 PARIS
Dvd-secretariatdos@paris.fr

AUTRE EXPLOITANTS concernés par l'emprise

DVD

Tenir compte des avis inscrits ou annexés ainsi que des prescriptions générales ci-dessous :

La voirie est susceptible de contenir de l'amiante. Les repérages amiante doivent être communiqués aux STV concernées ainsi qu'à SPV à l'adresse mail suivante DVD-SPV-AMIANTE@paris.fr . Il conviendra également de traiter les bords de fouille.

Tous les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande dans CITÉ.

Précautions d'usage à respecter pour les installations d'éclairage et de signalisation lumineuse.

Il faudra veiller à assurer un cheminement piéton hors emprise d'au moins 1,40 m ou très spécifiquement 90 cm si les conditions ne le permettent pas.

La sécurité des piétons devront être assurés en permanence.

Dans le cas où des prestations sont à réaliser par la Ville de Paris, conformément au règlement de voirie, le coût des travaux à répercuter sur le demandeur n'est pas estimé à ce stade et fera l'objet d'un devis après la réunion d'ouverture de chantier.

L'enlèvement des terres devra être effectué chaque jour.

Pour les interventions relevant d'une demande de barrage, une ROC sera organisée par la STV afin de définir le phasage des travaux et les mesures d'exploitation à mettre en œuvre.

Les réfections des revêtements, ainsi que les éventuelles mesures d'exploitation (hors signalisation lumineuse tricolore) devront être réalisées par l'intervenant, conformément aux règles définies dans le règlement de voirie en vigueur.

Respecter le 8eme protocole de bonne tenue de chantier.

Conformément au règlement de voirie de la ville de Paris, à l'issue du chantier, un plan d'achèvement des travaux doit être transmis à la Division des Plans de Voirie, 86 rue Regnault, Paris 13ème.

Paris, le

Pour la DVD

M,